



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

Il y a une exigence de sécurité associée à cette exigence.

**Vendor/Firm Name and Address**  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Electrical & Electronics Products Division  
L'Esplanade Laurier  
East Tower, 4th floor,  
Ottawa  
Ontario  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Projet d'aménagement de bureau audi	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> E62ZR-212805/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 007
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20212805	<b>Date</b> 2021-10-20
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$HN-331-80357	
<b>File No. - N° de dossier</b> hn331.E62ZR-212805	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Standard Time EST <b>on - le 2021-11-12</b> Heure Normale de l'Est HNE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Turner, Louie	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hn331
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 297-3769 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> (type or print) <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**La modification de l'invitation 007 est émise pour répondre aux questions des soumissionnaires potentiels, ajouter la nouvelle certification des exigences de vaccination COVID-19 qui est une exigence obligatoire de l'offre et ajouter 6.3.3 Conditions générales supplémentaires**

---

**Question #1**

Pour les lignes de téléconférence dans les salles de type 4, 5.1, 5.2, 5.3 et 6, une interface SIP ou POTS est-elle préférée?

**Réponse #1:**

L'audioconférence se fera via des lignes analogiques (POTS).

**Question #2**

Disposent-ils d'un flux AV CAD pour cet appel d'offre?

**Réponse #2:**

Non, conformément à l'EDT, l'entrepreneur doit fournir les dessins CAD avant la phase d'installation.

**Question #3**

Veuillez clarifier le contrôleur Crestron DM dans la nomenclature, partie non spécifiée. Rien en NS - un DMPS ? (Type 4)

**Réponse #3:**

Selon l'amendement 5, question #25, veuillez proposer un DM approprié en fonction des besoins de la salle (microphones, haut-parleurs, traitement, etc.).

**Question #4**

Veuillez confirmer que les câbles des moniteurs et des réplicateurs doivent être (OFE)?

**Réponse #4:**

Les moniteurs de bureau et les réplicateurs de ports sont des équipements fournis par le gouvernement.

**Question #5**

Le TP spécifié est câblé alors que les spécifications exigent le sans-fil ? Veuillez confirmer l'exigence exacte.

**Réponse #5:**

Selon l'amendement 5, l'écran tactile requis est le Crestron TSW-1070-NC-B-S. Les spécifications de la Liste des salles ont été mises à jour en conséquence.

**Question #6**

TSW-1060-nc est déjà arrêté. TSW-1070-nc doit être utilisé.

Le TP spécifié est câblé alors que les spécifications exigent le sans-fil ? Veuillez confirmer l'exigence exacte.

**Réponse #6:**

Selon l'amendement 5, l'écran tactile requis est le Crestron TSW-1070-NC-B-S. Les spécifications de la Liste des salles ont été mises à jour en conséquence.

**Question #7**

Veillez noter que CP3N n'est plus disponible. CP4N doit être utilisé, confirmer?

**Réponse #7:**

Selon l'amendement 5, ceci a été identifié comme un remplacement acceptable. Les spécifications de la Liste des salles ont été mises à jour en conséquence.

**Question #8**

Veillez confirmer que l'alimentation, le périphérique de données/le concentrateur sont requis pour que Connectrac soit fourni?

**Réponse #8:**

Veillez vous référer à la fonctionnalité de la salle pour distinguer les exigences en matière d'alimentation, de données et de concentrateur.

**Question #9**

Veillez fournir les détails des racks?

**Réponse #9:**

Selon l'amendement 5, toutes les composantes non visibles seront dans la salle de télécommunications, veuillez indiquer la taille de rack appropriée dans vos devis.

**Question #10**

Veillez fournir des détails sur les exigences du système de commutation vidéo pour les types de pièce : 4/5/6? Comment plusieurs écrans fonctionneront-ils?

**Réponse #10:**

Nous ne fournissons pas de schémas de connectivité. Les spécifications de la liste des salles ont été mises à jour en raison d'un certain nombre de questions et de clarifications. Veuillez consulter les spécifications mises à jour et proposer un commutateur vidéo approprié basé sur les besoins de la salle.

**Question #11**

Le Jabra crest 710 peut-il être remplacé par Poly Sync 40?

**Réponse #11:**

Oui, tant que toutes les spécifications du haut-parleur Bluetooth sans fil sont équivalentes ou excèdent celles de l'équipement demandé, nous accepterons des alternatives.

## **Ajouter la nouvelle certification des exigences de vaccination COVID-19**

### **Certification des exigences de vaccination COVID-19**

Cette exigence est assujettie à la Politique sur la vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs. Le fait de négliger de compléter et de fournir l'attestation de l'exigence de vaccination contre la COVID-19 dans le cadre de la soumission rendra la soumission non recevable.

Selon la Politique de vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs, tous les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission, l'attestation de l'exigence de vaccination contre la COVID-19 jointe à cette demande de soumissions afin que leur soumission puisse être considérée davantage. Cette attestation jointe à la demande de soumissions à la date de clôture est jointe au contrat qui en découle et fait partie intégrante du contrat.

### **Attestation de l'exigence de vaccination contre la COVID-19**

Je, \_\_\_\_\_ (*prénom et nom de famille*), en tant que représentant de \_\_\_\_\_ (*nom de l'entreprise*), dans le cadre de la demande de soumissions numéro \_\_\_\_\_ (*insérer le numéro de la demande de soumissions*), garantis et atteste que tous les membres du personnel que \_\_\_\_\_ (*nom de l'entreprise*) fournira dans le cadre du présent contrat et qui accèdent aux lieux de travail du gouvernement fédéral où ils peuvent être en contact avec les fonctionnaires seront :

- (a) \_\_\_\_\_ entièrement vaccinés avec un(des) vaccin(s) contre la COVID-19 approuvé(s) par Santé Canada; ou
- (b) \_\_\_\_\_ à moins de ne pouvoir être vaccinés en raison d'une contre-indication médicale **certifiée, de la religion ou d'autres motifs de discrimination interdits en vertu de la Loi canadienne sur droits de la personne**, à condition que des mesures d'adaptation et d'atténuation aient été présentées au gouvernement du Canada et approuvées par celui-ci;

jusqu'à ce que le gouvernement du Canada indique que l'exigence de vaccination contre la COVID-19 de la politique de vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs ne soit plus en vigueur.

J'atteste que tous les membres du personnel fournis par \_\_\_\_\_ (*nom de l'entreprise*) ont été informés des exigences de vaccination contre la COVID-19 de la Politique de vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs, et que \_\_\_\_\_ (*nom de l'entreprise*) a attesté qu'elle s'est conformée à cette exigence.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
E62ZR-212805/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
E62ZR-212805

N° de la modif - Amd. No.  
007  
File No. - N° du dossier  
hn331.E62ZR-212805

Id de l'acheteur - Buyer ID  
hn331  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

J'atteste l'exactitude des renseignements fournis à la date indiquée ci-dessous et assure qu'ils le demeureront pendant toute la durée du contrat. Je comprends que les attestations fournies au gouvernement du Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends également que le gouvernement du Canada considérera que l'entrepreneur n'a pas respecté ses engagements s'il découvre qu'une attestation est fautive pendant la période de soumission des propositions ou de contrat, qu'il s'agisse d'une erreur ou d'un acte délibéré. Le gouvernement du Canada se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier l'attestation d'un soumissionnaire. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par le gouvernement du Canada peut constituer un manquement au contrat.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Facultatif

À des fins de collecte de données uniquement, veuillez apposer vos initiales ci-dessous si votre entreprise a déjà mis en vigueur sa propre politique de vaccination contre la COVID-19 ou des exigences en la matière pour ses employés. Le fait d'apposer vos initiales ci-dessous **ne remplace pas** l'obligation de remplir l'attestation ci-dessus.

Initiales : \_\_\_\_\_

Selon la politique de vaccination contre la COVID-19 du gouvernement du Canada relative au personnel des fournisseurs, les renseignements que vous avez fournis seront protégés, utilisés, conservés et divulgués conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Veuillez prendre note que vous avez le droit d'accéder à tout renseignement dans votre dossier et d'y apporter des corrections, et que vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Bureau du commissariat à la protection de la vie privée concernant le traitement de vos renseignements personnels. Ces droits s'appliquent également à toutes les personnes qui sont considérées comme membres du personnel aux fins du contrat et qui doivent accéder les lieux de travail du gouvernement du Canada où ils pourraient entrer en contact avec des fonctionnaires.

## **Ajouter 6.3.3 - Conditions Générales Supplémentaires**

### **6.3.3 Conditions Générales Supplémentaires**

#### **6.3.3.1 Conformité aux mesures sur place, aux ordres permanents, aux politiques et aux règles**

L'entrepreneur doit se conformer et s'assurer que ses employés et ses sous-traitants se conforment à toutes les mesures de sécurité, ordres permanents, politiques et règles sur place qui sont en vigueur sur le lieu où le travail est effectué.

#### **6.3.3.2 Suspension des travaux**

1. L'autorité contractante peut, à tout moment, par avis écrit, ordonner à l'entrepreneur de suspendre ou d'arrêter les travaux ou une partie des travaux du contrat pour une période allant jusqu'à 180 jours. L'entrepreneur doit immédiatement se conformer à un tel ordre de manière à minimiser les frais liés à la suspension. Durant la période pendant laquelle cet ordre est en vigueur, l'entrepreneur ne doit pas retirer aucune partie des travaux des lieux des travaux avant d'en avoir obtenu au préalable le consentement écrit de la part de l'autorité contractante. Durant la période de 180 jours, l'autorité contractante doit soit annuler l'ordre ou résilier le contrat, en tout ou en partie, selon la(les) section(s) [ *insérer la section intitulée « Manquement de la part de l'entrepreneur »* ] \_\_\_\_\_ ou [ *insérer la section intitulée « Résiliation pour raisons de commodité »* ] \_\_\_\_\_ dans les conditions générales \_\_\_\_\_.
2. Lorsqu'un ordre est donné selon le paragraphe 1, à moins que l'autorité contractante résilie le contrat pour raisons de manquement de la part de l'entrepreneur ou que l'entrepreneur abandonne le contrat, l'entrepreneur aura droit au paiement de frais additionnels qui auront été encourus suite à la suspension en plus d'un profit équitable et raisonnable.
3. Lorsqu'un ordre donné selon le paragraphe 1 est annulé, l'entrepreneur doit reprendre les travaux selon les conditions du contrat dès que pratiquement faisable. Si la suspension a affecté la capacité de l'entrepreneur à respecter la date de délivrance selon les conditions du contrat, la date pour l'exécution des travaux qui ont été affectés par la suspension sera prolongée pour une période équivalente à la période de suspension en plus d'une période, le cas échéant, qui, de l'avis de l'autorité contractante, et après consultation avec l'entrepreneur, est nécessaire pour que l'entrepreneur puisse reprendre les travaux. Tout ajustement équitable sera effectué au besoin à toute condition du contrat qui aura ainsi été affectée.

**Tous les autres termes et conditions restent les mêmes**